

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUEBEC

---

ARCHEVECHE DE QUEBEC

A tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec

Nous nous empressons de porter à votre connaissance que, par une lettre de la sainte Inquisition Romaine, en date du 25 juillet 1890, signée du cardinal Monaco La Valetta et que nous venons de recevoir, *Sa Sainteté* Léon XIII, sur la demande de la plupart des évêques, exempte les fidèles du monde entier de l'abstinence, vendredi prochain, jour où tombe, cette année, la fête de la glorieuse Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, tout en maintenant le jeûne prescrit pour la vigile de cette même fête. C'est le désir de Sa Sainteté que les fidèles s'efforcent, pour compenser cette faveur, de réciter, ce jour-là, la troisième partie du rosaire ou le chapelet à son intention.

Le jeûne prescrit pour la vigile de l'Assomption est transféré, dans cet archidiocèse, à la veille de la solennité, et devra, par conséquent, s'observer samedi prochain, le 16 du courant.

C. A. MAROIS,  
Vicaire-général.

Archevêché de Québec.

11 août 1890

---

CAUSERIE

(Suite)

Enfin, comment se conduire envers les hommes qui vivent dans l'oubli de leurs devoirs religieux ? La femme dont le mari néglige l'assistance à la messe, la fréquentation des sacrements, et quel-